



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

Conformément à l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal adoptera le **budget de la municipalité pour l'exercice financier 2021** ainsi que le **programme triennal d'immobilisations** lors d'une séance qui aura lieu le **lundi 21 décembre à 19 h 30** à la salle Joseph Viel au 150, rue Saint-Joseph.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Squatec, ce 2^e jour de décembre deux mille vingt.

Michel Barrière,
Directeur général, secr. trés.